



INFOS

AEDZRP

INFOS AEDZRP n° 226 MAI 2026

<http://www.aedzrp.com>

aedzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

"PAS D'ACTIVITÉS DANGEREUSES ET POLLUANTES

dans la zone des six croix."

Conseil municipal du 7 mai 2026 - Extrait de l'article paru dans le journal Presse Océan le 13 mai 2026

"Réuni le 7 mai dernier, le conseil municipal a émis un avis défavorable au projet porté par la société Vidange Nazairienne Environnement (VNE), considérant qu'il n'apporte pas suffisamment de garanties en matière de santé publique, de protection de l'environnement et de qualité de vie des habitants.

... Depuis le 23 mars et jusqu'au 23 juin 2026, une consultation publique est organisée à Donges concernant le projet de la société VNE visant à développer une activité de transit, regroupement et traitement de déchets dangereux dans la ZI des Six Croix 2 expose Vincent Miault, adjoint à l'aménagement durable du territoire. Déjà implantée sur le site pour le traitement de déchets non dangereux, l'entreprise souhaite désormais prendre en charge différents déchets hydrocarburés et liquides pollués (boues, eaux contaminées, huiles, carburants pollués, etc.), tout en excluant les déchets radioactifs, explosifs, infectieux ou très inflammables.

... La zone des Six Croix 2 n'a pas vocation à accueillir des activités dangereuses et polluantes a réaffirmé le maire de gauche, Olivier Lefeuvre. On est pour le développement économique de notre commune. Mais on veut envoyer un signal qu'on ne peut pas faire n'importe quoi ! Cette entreprise est installée depuis peu de temps pour traiter des déchets non dangereux, et deux ans après, elle veut traiter des déchets dangereux !.

Le conseil municipal a voté un avis défavorable au projet avec 22 voix contre et 6 abstentions.

Chaque citoyen peut prendre connaissance du dossier sur le site internet dédié à la consultation mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisé.fr/7169>

Le public peut aussi en prendre connaissance sur un poste informatique en mairie de Donges aux jours et heures d'ouverture des services au public.

FORUM: 30 mai 2026

Pourquoi ce forum ?

Le bassin nazairien est l'un des sites industriels les plus denses de France. Depuis plus de 160 ans, des dizaines d'entreprises s'y sont implantées : construction navale, aéronautique, pétrochimie, chimie industrielle, logistique portuaire. Ces industries font vivre des milliers de familles et structurent l'identité économique du territoire.

Pourtant, depuis plus de vingt-cinq ans, le bassin nazairien affiche des indicateurs de santé structurellement dégradés par rapport au reste de la Loire-Atlantique et à la moyenne nationale. Ces données sont documentées, mais elles restent peu connues du grand public et insuffisamment débattues entre les acteurs qui pourraient agir.

Syndicats et associations portent des regards complémentaires sur ces enjeux, parfois convergents, parfois distincts. Ce forum est l'occasion de les faire dialoguer, sans esquiver les questions difficiles, dans un esprit de responsabilité partagée.

**Industrie, emploi, santé :
syndicats et associations
alliés ou adversaires ?**



Forum public Saint-Nazaire

Samedi 30 mai 2026

14h galerie des Franciscains



Organisé par les syndicats **CGT** de l'Union Locale de St-Nazaire,
AEDZRP, VAMP, Habitants du Village de Gron, LDH.

Hormis les interventions des représentants des syndicats CGT des entreprises TotalEnergies, Everllence, Chantier de l'Atlantique, Airbus, des associations environnementales (AEDZRP, GRON, VAMP, LDH), celles du public, Anne MARCHAND (historienne, spécialiste des maladies professionnelles) et Renaud BECOT (historien de l'environnement industriel) présenteront leurs travaux et feront part de leurs réflexions. Les débats seront animés par Samy Archimède.

Un stand librairie en partenariat avec "l'embarcadère" sera ouvert à cette occasion.



UNE SUITE AU 30 MAI. RASSEMBLEMENT LE 8 JUIN DEVANT AGORA - Saint Nazaire "NOTRE SANTE, NOUS VOULONS LA PRESERVER !"

Les représentants de la CGT et d'associations environnementales (AEDZRP, GRON, VAMP, LDH) réunis le vendredi 22 mai ont pris acte de la réunion organisée conjointement par le sous préfet et le président de Saint Nazaire Agglomération le lundi 8 juin 2026

de 18 h à 20 h à la Maison des Associations Agora - salle N° 7. Trois exposés sont prévus à l'ordre du jour: la situation sanitaire locale et la question d'une étude épidémiologique, la situation locale en matière d'état des milieux, les actions engagées localement pour un environnement favorable à la santé.

Des sujets pertinents pour lesquels les habitants sont en droit d'attendre des réponses précises à des interrogations qu'ils ont maintes fois soulevées.

Il est déjà surprenant que cette rencontre se fasse sur invitation, que la presse, à ce jour, n'y soit pas conviée.

Parce qu'elles considèrent que la SANTE est un bien commun à défendre, que les pollutions (air, eaux, sols) présentent sur le territoire inquiètent chacun·e d'entre-nous, CGT-AEDZRP-GRON-VAMP-LDH ont décidé d'appeler la population à se rassembler le lundi 8 juin à 17 h devant la Maison des Associations AGORA pour exprimer ses exigences.

Un communiqué sera adressé aux médias dans les prochains jours.



TOTALENERGIES: DES TRAVAUX NON RÉALISÉS RESPONSABLES D'UNE NOUVELLE FUITE... MISE EN DEMEURE DE LA PREFECTURE.

L'arrêté préfectoral N° 2026/ICPE/165 considère que l'exploitant n'a pas réalisé les travaux de remplacement des tronçons enterrés de la tuyauterie B7J94/95A3 qui devait faire l'objet de travaux pour maîtriser les risques

de vieillissement et de corrosion au plus tard le 31 septembre 2025. Cette prescription en date du 18 décembre 2024 avait été validée le 20 décembre 2024. Elle demandait le remplacement de l'intégralité des tronçons enterrés au plus tard le 31/12/2025.

La fuite de gazole du 26 février 2026 estimée à 45 m3 de produit a eu lieu sur le tronçon enterré qui devait faire l'objet de travaux pour maîtriser les risques de vieillissement et de corrosion.

Le gazole transporté dans cette tuyauterie est une substance à laquelle sont attribuées notamment les mentions de danger H226 (liquide et vapeur inflammable), liquide inflammable catégorie 3 et H411 toxique pour les organismes aquatiques. Elle peut entraîner des effets néfastes à long terme. **Dans son arrêté, la préfecture met en demeure l'exploitant de procéder aux travaux au plus tard le 31 décembre 2026. TotalEnergies bénéficie ainsi d'un nouveau délai de 6 moi**

YARA - sous PREFECTURE: RECOURS CONTENTIEUX.



Par ordonnance du 25 février 2025, le Tribunal Administratif de Nantes fixait la date de clôture d'instruction du dossier au 30 avril 2026.

Quasiment deux mois après cette ordonnance, la société YARA France produisait son premier mémoire en défense (21 avril 2026). Parce que ce délai de quelques jours ne permettait pas aux requérants de prendre connaissance des écritures et pièces adverses et de répondre sur le fond dans

un délai si court.

Dans le même temps, le Préfet de Loire Atlantique déposait un mémoire en défense en date du 28 avril 2026.

N'étant pas en mesure de répliquer aux deux mémoires, les requérants produisaient le 30 avril 2026 de nouveaux éléments pour compléter leur requête et pièces déjà déposées

L'avocat obtenait du juge un report d'instruction une ordonnance de réouverture en date du 05 mai 2026.

Le dossier en est à ce stade à ce jour, il reste maintenant à produire les mémoires en réponse.

Le 7 MAI 2026, les associations (AEDZRP, GRON, LDH, VAMP) s'adressent au sous Préfet.



Nos organisations ont pris connaissance du rapport de la visite d'inspection du 03 décembre 2025, publié sur le site Géorisques le 06 mars 2026.

Nous constatons une nouvelle fois que l'industriel ne respecte pas les délais qu'il a lui-même fixé précédemment concernant les différentes étapes de la transformation de son site de Montoir de Bretagne.

Après avoir sollicité un premier report concernant la remise de l'ATTES MEMOIRE, accordé par un courrier du préfet en date du 02 juillet 2025, celui-ci déclare maintenant ne pas pouvoir tenir les délais précédemment fixés :

- remise de l'ATTES MEMOIRE en août 2026,
- remise de l'ATTES SECUR en avril 2027
- remise de l'ATTES TRAVAUX en novembre 2027

Faire allusion à des "imprévus", sans donner plus de précisions est inadmissible lorsqu'il s'agit de la santé, de la sécurité et de l'avenir de la population. Par la présente, nos organisations citoyennes expriment leur incompréhension et leur vive inquiétude face au nouveau report des échéances sollicité par la société YARA sur son site de Montoir-de-Bretagne concernant la remise de ces ATTES.

Ces reports répétés sont inconcevables. L'État, dont vous êtes le représentant se doit de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, notamment la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

Si la majeure partie des produits dangereux a été à ce jour évacuée du site, il n'en demeure pas moins

que, selon l'exploitant, certaines lignes n'ont pas été purgées en totalité et ne pourront l'être uniquement que lors de la démolition. Par ailleurs, la délivrance de l'ATTES SECUR reste conditionnée à la fourniture de l'ensemble des justificatifs d'élimination des déchets.

Au regard des éléments rendus publics et des informations relatives au dossier YARA, nous constatons que l'exploitant cherche une nouvelle fois à gagner du temps au détriment de la clarté de la procédure et de la bonne information du public comme des services de l'État. Cette stratégie de temporisation est d'autant plus préoccupante qu'elle retarde la sécurisation effective du site et entretient une incertitude sur les engagements de l'industriel. Les citoyen·nes représentées par nos associations ne peuvent accepter cet état de fait car ils et elles habitent et vivent autour de ce site industriel dangereux.

Le projet final de Yara reste flou et la phase transitoire soumise à modification nous est incompréhensible. A présent, pourquoi vouloir « revaloriser » les installations des ateliers acide nitrique et ammonitrate pour les démonter afin de les vendre? Dans le cas où cette possibilité n'aboutirait pas, les installations de ces deux unités seraient démantelées comme initialement prévu. Il nous semble que le seul intérêt de cette « revalorisation » est une nouvelle fois de gagner du temps et de repousser les échéances de la dépollution. Nous n'acceptons pas cela.

Nous tenons à rappeler ici que la transformation du site a été annoncée à l'occasion d'un Comité Social Économique exceptionnel le 31 octobre 2023 entraînant de fait le licenciement de 134 salarié·es.

L'exploitant a mis plus d'un an pour déposer auprès de vos services la notification de cessation partielle d'activité, soit le 22 janvier 2025 et ce après plusieurs relances. A noter que la production stoppée en septembre 2023, suite à une fuite d'ammoniac, n'aura jamais été relancée malgré les annonces de la direction.

Or les textes prévoient normalement que la notification de cessation d'activité doit être

produite 3 mois avant la mise à l'arrêt de l'installation ...

Ils prévoient également la remise de l'ATTES MEMOIRE dans un délai maximal de 6 mois après la cessation définitive de l'activité pour les ICPE soumises à autorisation ou enregistrement ...

Dans un territoire très marqué par la présence d'activités industrielles à risques, il est indispensable que les obligations réglementaires soient respectées dans des délais impartis. Le fait que l'industriel continue à imposer son timing envoie un signal préoccupant aux citoyen·nes : celui d'un traitement différencié en faveur d'acteurs industriels, au détriment des principes d'égalité devant la loi.

Par ailleurs, ce report soulève une question de confiance. Les citoyen·nes attendent des pouvoirs publics qu'ils assurent un cadre rigoureux, impartial et protecteur. Accorder des délais supplémentaires sans justifications pleinement transparentes ni contreparties visibles fragilise cette confiance et alimente un sentiment d'inquiétude légitime.

L'administration ne saurait cautionner indéfiniment des reports successifs qui affaiblissent la portée des prescriptions préfectorales et la crédibilité du contrôle de l'État.

Monsieur le Sous-Préfet, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître le nouvel échéancier fixé par l'industriel ainsi que les réelles circonstances qui l'ont motivé, afin que chacun·e puisse apprécier les raisons exactes de ce nouveau report, ses conséquences sur la sécurité du site et les garanties concrètes exigées de l'exploitant.

Nous demandons également, comme nous l'avons déjà exprimé dans nos précédents courriers en date du 15 mai 2024 puis du 29 juillet 2024, que l'ensemble des ATTES nous soient transmises et qu'une publication en soit faite sur le site GEORISQUES comme c'est le cas pour l'ATTES MEMOIRE concernant le

site ARCELOR MITTAL situé sur la commune d'INDRE. Dans l'intérêt général, en accord avec votre volonté maintes fois affichée de transparence, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de notre considération.

Ce courrier est toujours sans réponse.

GRAND PORT MARITIME NANTES SAINT NAZAIRE.

Dès le 4 février 2025, dans un courrier adressé à Monsieur le Président du Directoire du GPMNSN, 5 associations (AEDZRP, GRON, VAMP, LDH, MNLE, Donges solidaire citoyenne), lui rappelaient leur demande formulée le 22 janvier 2025, connaître la nature de l'ensemble des sites industriels installés ou en projet sur le territoire industrialoportuaire.

Cette demande étaient renouvelée le 9 juillet 2025.

Le 7 avril 2026, nous réitérions une demande auprès de Madame la Directrice Générale Adjointe du GPMNSN qui avait annoncé précédemment attendre la fin de la période des élections municipales pour organiser cette rencontre.

Un courrier vient de nous être adressée le 21 mai 2026: réponse dilatoire, marque du peu de respect vis à vis des associations qui s'intéressent à la situation sur leur territoire: " Je vous confirme que nous travaillons sur l'organisation de cet événement mais l'activité au sein du Grand Port Nantes Saint Nazaire nous conduit à envisager cet événement en fin d'année. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en temps et en heure de la date qui sera retenue".

INVITATION

DE L'ASSOCIATION

DES HABITANTS

DU VILLAGE DE GRON.

